



**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

A l'attention de l'ensemble des
Hébergeurs du territoire.

Riom, le 13 mai 2020

Références : FB/PhD/CC/020-023
Affaire suivie par Cécile CHAPUT (04.73.67.11.05)
E-mail : c.chaput@rlv.eu

Objet : Taxe de séjour 2020

Madame, Monsieur,

Conscients des difficultés que vous traversez actuellement dans cette situation de crise du fait de la fermeture de votre établissement, nous souhaitons vous informer que RLV a décidé de prendre plusieurs décisions pour essayer de vous accompagner au mieux et préparer, autant que faire se peut, la période de reprise d'activités.

Ainsi, il a été décidé une première action concernant la taxe de séjour avec d'une part le report du règlement de la taxe de séjour du 1^{er} trimestre 2020, celui-ci sera renvoyé à la fin de l'année 2020 avec possibilité d'échelonnement pour les hébergeurs qui le souhaiteront.

De plus, au regard de la période de confinement et fermeture obligatoire des différents établissements depuis mars, la taxe de séjour du 2nd trimestre sera supprimée automatiquement au niveau de la plateforme de collecte.

Par ailleurs, nous vous indiquons que notre collectivité travaille étroitement avec le Conseil Régional Auvergne afin d'abonder à deux fonds d'urgence existants ou en cours de création :

- le fonds Régional « Tourisme et hébergement »,
- le fonds Régional d'Urgence, (en cours de création)

pour augmenter les montants attribués et avoir ainsi un effet levier sur la période de relance que nous espérons au plus tôt pour votre activité touristique. Une fois finalisées les conditions administratives et juridiques de ces dispositifs, vous serez informé des conditions d'éligibilités et des modalités de dépôt de dossiers.

De plus, de nombreuses actions sont conduites en partenariat avec l'Office du Tourisme et du Thermalisme « Terra Volcana » dans la perspective d'un redémarrage des activités et coordonner des actions collectives de communication et de promotion.

Nous profitons de ce mail pour vous rappeler que plusieurs mesures d'accompagnement ont été mises en place et que vous retrouverez sur les sites suivants les informations nécessaires :

- ✓ <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/> pour le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
- A noter que la Région est aussi joignable également sur un numéro vert 0 805 38 38 69

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
5 mail Jost Pasquier - CS 80045
63201 RIOM cedex
04 73 67 11 00 - contact@rlv.eu

- ✓ <https://www.bpifrance.fr> qui a défini des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises (prolongation des garanties des crédits d'investissement, prêt trésorerie, Fonds de solidarité,..)
- ✓ <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/foire-aux-questions.html> pour toutes les questions relatives à votre situation, statut, conditions de travail pour votre personnel.

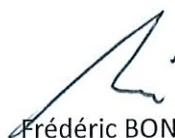
Le Pôle ATTRACTIVITE de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans reste mobilisé et est à votre disposition pour vous accompagner dans vos différentes démarches, dans les recherches d'informations ou mises en relation avec les interlocuteurs qualifiés en fonction de vos besoins. Le service est joignable sur le numéro direct : 04.73.67.11.05 pour tous renseignements ; des permanences téléphoniques étant assurées chaque jour par Cécile CHAPUT, Lucie VAESKEN et Jean-Charles FOSCHIA.

Tout comme vous, nous espérons vivement que les semaines à venir permettront une reprise d'activités au plus tôt dans des conditions de sécurité et avec les mesures sanitaires adaptées.

Soyez assuré de notre soutien.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président


Frédéric BONNICHON



Le Vice-président

délégué au développement du Territoire
et au Tourisme


Pierre PÉCOUL

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

5 mail Jost Pasquier - CS 80045

63201 RIOM cedex

04 73 67 11 00 - contact@rlv.eu

www.rlv.eu